



# Programme

Préservation des milieux de pratique  
des sports de pagaie

## Label

Pagaie Environnement



Soutenu par le Comité d'Organisation des Jeux  
Olympiques de Paris 2024

# Sommaire

Contexte et objectifs du programme Préservation des milieux

3

La préservation des milieux et des sites de pratique : un enjeu majeur de la fédération

4

Qu'est-ce que le programme, qu'est-ce que le label ?

5

Découvrir, protéger et préserver

6

Valorisez votre engagement environnemental

7

Fonctionnement du label

8



# Contexte et objectifs

La **Fédération française de canoë-kayak et sports de pagaie**, le **Comité régional du tourisme et des loisirs d'Occitanie**, le **Conservatoire Botanique National des Pyrénées et de Midi-Pyrénées** et le **Conservatoire d'espaces naturels Occitanie**, ont collaboré pour créer un **programme environnemental ainsi qu'un label environnement**. Ces outils ont été mis en place afin de permettre un développement soutenable des sports de pagaie. Ce programme répond à l'appel à projet **"Impact 2024"** du **Comité d'organisation des Jeux Olympiques de Paris 2024**, dans le but de construire **l'héritage Paris 2024**.

Notre démarche est constituée de **3 programmes de travail** : la préservation des milieux, la filière recyclage et approvisionnement de matériels et enfin la durabilité des bases nautiques et les mobilités responsables en sports de pagaie. Il s'agit ici, du **premier programme** sur la **préservation des milieux de pratique**.

Ces programmes s'adressent aux directeurs des structures, comme des clubs, des loueurs ou des itinérants par exemple.

**Les sports de pagaie sont des sports qui se pratiquent la plupart du temps en milieux naturels. Chaque pratiquant doit donc avoir conscience que la préservation de ces lieux est primordiale**



# La préservation : un enjeu majeur

La préservation des milieux constitue un enjeu majeur pour la fédération à plusieurs titres

En tant qu'utilisateurs du milieu naturel, **l'eau est au cœur de nos disciplines**. Chaque pagayeur évolue au sein d'un environnement spécifique, il est de fait un maillon de son évolution : c'est pourquoi **notre intérêt premier est avant tout de ne pas le dégrader sous peine de remettre en cause l'avenir de notre pratique**. Un des fondements de l'apprentissage du pagayeur est de **s'adapter au milieu** au sein duquel il navigue.

Ainsi, un pagayeur cherchera naturellement à limiter les contacts avec les berges ou les zones affleurantes des rivières. Outre le risque de se mettre en danger et d'abimer son matériel, c'est le milieu qui est affecté.

Les sports de pagaie sont un moyen d'évoluer en symbiose avec le milieu : écoute, observation, respect de la faune et de la flore via une approche lente et silencieuse.





# Qu'est-ce que le programme

## Préservation des milieux de pratique des sports de pagaie ?

Le programme préservation des milieux de pratique des sports de pagaie est un programme porté par la FFCK, accompagnée par des acteurs nationaux de l'eau et de la biodiversité. Son objectif est d'encourager les structures de sports de pagaie à découvrir et préserver les milieux sur lesquels ils pratiquent ainsi qu'à sensibiliser leurs pratiquants.

Participer à ce programme permet aux structures de **d'appréhender** leur milieu de pratique : sa faune, sa flore et ses caractéristiques. Elles pourront également **assurer une veille** sur les sites navigués et **partager** leurs expériences avec d'autres établissements mais aussi avec des acteurs nationaux de l'eau et de la biodiversité. Ces acteurs, avec qui les participants seront liés, apporteront leurs savoirs et leurs expertises.



# Qu'est-ce que le label

## Pagaie environnement ?

Le label permet de mettre en avant et de valoriser les actions réalisées par les structures pour la préservation de leur site de pratique dans le cadre du programme. Ce label s'articule autour de trois piliers : **conscience, action et engagement**. Il est fondé sur une démarche volontaire des structures : elles candidatent par choix et par volonté d'amélioration.

Le label se décompose en **trois grandes phases progressives** : une première phase permettant de prendre **conscience** de son milieu de pratique, une deuxième qui pousse à mettre en place des **actions** de préservation de leur site de pratique et enfin une troisième et dernière phase d'**engagement** comme acteur de son milieu de pratique.

# Découvrez, préservez vos milieux de pratique et sensibilisez vos pratiquants

En prenant part à ce programme, vous apprendrez à mieux connaître les caractéristiques de votre milieu de pratique, à le préserver en adaptant vos activités et partager vos connaissances avec d'autres structures et le public que vous accueillez.

Vous collaborerez avec des **acteurs de l'eau et de la biodiversité** qui vous accompagneront, et vous aideront à **prendre conscience** de la richesse des milieux dans lesquels vous évoluez et à la valoriser.

Ainsi, participer à la démarche de préservation des milieux de pratique des sports de pagaie, vous permettra de comprendre votre milieu, d'en prendre conscience et de le préserver en apprenant les bons gestes, en mettant en place des actions et enfin en transmettant votre savoir.

**Vous deviendrez, des acteurs de l'eau et de la préservation des sites de pratique des sports de pagaie**



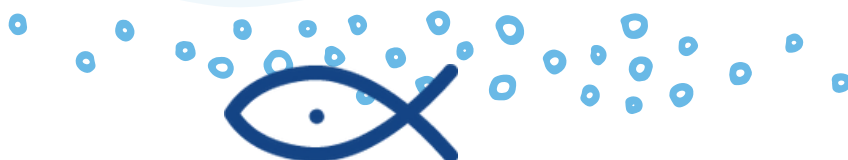
# Valorisez votre engagement environnemental



La labellisation repose sur **une démarche volontaire d'investissement et d'amélioration**, qui est constituée de **3 niveaux d'engagement**. Vous pouvez vous inscrire dans une **phase de connaissances initiale** (phase 1), puis **approfondir votre engagement** en ciblant les actions bénéfiques à l'environnement et en les transmettant à vos pratiquants (phase 2) et enfin de **devenir un expert** de la connaissance et la préservation de votre milieu de pratique, en entrant dans le réseau Gardien de la Rivière (phase 3).

Pour chacune de ces phases, une liste de tâches a été définie avec l'appui du **Comité régional du tourisme et des loisirs d'Occitanie**, du **Conservatoire Botanique National des Pyrénées et de Midi-Pyrénées** et du **Conservatoire d'espaces naturels Occitanie**, afin de vous accompagner dans la mise en place de ce programme et cette dynamique de labellisation.

Cet engagement vous permet de **valoriser votre démarche** auprès du grand public, des acteurs naturalistes, de la Fédération Française de Canoë Kayak et Sports de Pagaie et des acteurs institutionnels. Vous participerez à la diffusion d'une **image positive et responsable de votre structure et des sports de pagaie**. Vous ferez partie d'une communauté identifiée comme **actrice de l'eau et de la préservation des milieux de pratique**.

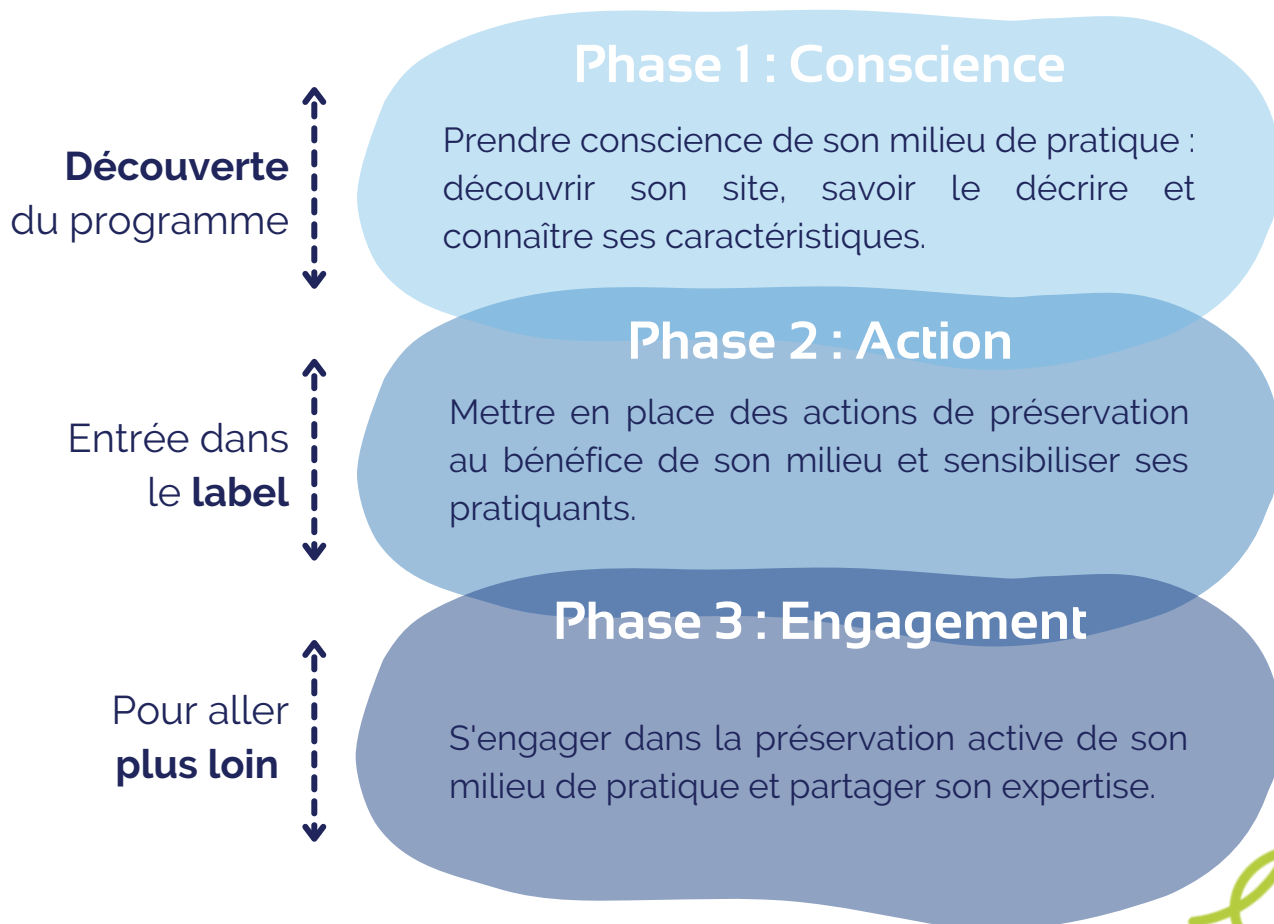


# Fonctionnement du Label

## Pagaie environnement

Le label se décompose en trois grandes phases progressives :

- **Phase 1** : entrée dans le programme, la structure le découvre et appréhende son milieu.
- **Phase 2** : qui pousse à mettre en place des actions au bénéfice de son milieu de pratique, c'est durant cette phase que la structure entre dans le processus de labellisation, et peut prétendre au label.
- **Phase 3** : en complément du label, la structure peut être reconnue experte de son milieu. Elle s'engage activement dans la préservation en devenant Gardien de Rivière®.







Services Aménagement des territoires  
Stade nautique olympique d'Ile-de-France  
Route de Torcy – 77 360 VAIRES SUR MARNE  
Tél : 01 45 11 08 72  
[ffck.org](http://ffck.org)



Soutenu par le Comité d'Organisation des Jeux Olympiques de  
Paris 2024